

Diminution de la pension alimentaire

Par benedicte5r_old, le 28/06/2007 à 16:11

Séparé depuis 2000, nous avon s un jugement qui a fixé le montant delapension alimentaire (d'un accord commun a l'époque) l'an dernier mon ex a demandé une diminution de la pension alimentaire, ca a été jugé en décembre, elle lui a été refusé, j'ai déménager pour un nouveau travil en avril et la j'ai recu une convocation pour le tribunal demon ancienne vilel pour une diminution de la pension encore!! je suis convoquée en aout!

plusiquers questions: pus je faire transférer cette convocation au tribunal le plus proche de ma nouvelle adresse? si oui comment fait on?

puis je faire refuser cette nouvelle demande car sa situation n'a pas changé! de plus je n'ai pasles moyens de payer un avocat que j'ai deja payé l'an dernier et n'ai pas le droit a l'aide juridirecitonnelle je vuex donc me défendre seule mais j'aimerais savoir ce que je dois présenter et a quelle date exactement. je sais que je doisprésenter les pieces a son avocat minimum 15 jours avant l'audience mais dois je lui présenter une plaidoirie? merci de vos réponses